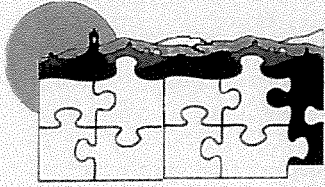


Communauté Haute-Provence Pays de Banon



*Aubenas-les-Alpes – Banon – Dauphin - La Rochegiron – L'Hospitalet - Mane –
Montjustin – Montsalier - Oppedette – Redortiers – Reillanne - Revest-des-Brousses –
Revest-du-Bion – Sainte-Croix-à-Lauze – Saint-Maime – Saint-Martin-les-Eaux - Saint-
Michel l'Observatoire – Saumane – Simiane-la-Rotonde - Vachères - Villemus*

Assistance téléphonique **Fonctionnement**

- **Pour l'installation** de l'appareil d'assistance téléphonique avoir :
 - une prise de courant (220 V + reliée à la terre),
 - une prise téléphonique,
- Faire **un plan** pour situer votre maison (transmis à l'installateur et aux pompiers),
- Indiquer votre **adresse complète** (n° de voie, etc.),
- **Les solidarités** : privilégier les personnes situées à proximité de votre domicile,
- Si vous bénéficiez de **l'aide pour l'autonomie (APA)**, vous pouvez en bénéficier également pour l'assistance téléphonique, pensez à le signaler au Conseil Général
- Si votre logement est fréquemment touché par la foudre, il est préférable d'installer une **prise parafoudre** que vous trouverez dans le commerce.
- En cas de **détérioration de l'appareil** par la foudre, nous vous demanderons de vous rapprocher de votre assurance pour le remboursement des réparations (environ 200 €). Il vous faudra pour cela être assuré pour les dégâts électriques.
- Ce contrat vous engage pour 1 an, en cas de **résiliation anticipée**, 30 € vous seront facturés.
- En cas de **perte du médaillon**, il vous sera facturé la somme de 70,00 € dans les 30 jours, sans possibilité de remboursement.
- **N'hésitez pas à faire des tests**, en appuyant sur votre médaillon pour vérifier que l'installation fonctionne au moins une fois par mois.
- Pour toute **modification** concernant une **personne solidarité**, merci de contacter le secrétariat de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon, dont le siège est à la Mairie de Mane, Place de l'Église 04300 MANE.